

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger » 4.— 10.— 19.— 39.—

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Fierre
Fribourg
PRIX DES ANNONCES

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour
Les conditions de l'armistice définitif.

Le maréchal Foch donnera aujourd'hui connaissance, au conseil des Dix de la conférence de Paris, des conditions de l'armistice définitif qui sera conclu avec l'Allemagne...

Quant à la question des indemnités, le gouvernement français ne demande pas le remboursement de ses dépenses de guerre, mais il exige de pleines réparations, le paiement des pensions aux invalides de la guerre...

A Londres, l'Amirauté propose la destruction de tous les navires de guerre allemands réunis aux îles Orcades, parce que le projet de les employer pour des œuvres de paix exigerait des transformations si coûteuses...

A Berlin, l'émeute relève la tête. Les typographes se sont mis en grève; des proclamations appellent le peuple dans la rue. Le gouvernement a jugé prudent d'ajourner l'inauguration de la Constituante prussienne...

En Bavière, le gouvernement et la Diète restent paralysés. Le Conseil des ouvriers et soldats légifère et décrète à leur place; il a proclamé l'Etat libre de Bavière, fondé sur le principe de la suprématie du prolétariat.

Le Parlement italien a inauguré sa session de printemps. La douceur de la saison et l'importance des tractanda ont attiré à Rome la plupart des députés et des sénateurs.

des élections générales. La Chambre actuelle, issue des comices électoraux de 1913, est arrivée au bout de sa carrière. On ne sait pas encore si les élections auront lieu en juin ou en octobre.

La commission provisoire du parti populaire italien, fondé par les catholiques, s'est réunie pour préparer les candidatures des catholiques en vue des prochaines élections.

Dans un article de la Revue des Deux Mondes et dans une conférence qu'il a faite vendredi, à Paris, M. l'abbé Wetterlé a adjué le gouvernement français de ne pas violer les traditions religieuses de l'Alsace-Lorraine.

On mande de Paris au Corriere della Sera que le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, s'est prononcé publiquement en faveur de l'indépendance de l'Irlande.

Le même journal dit que les Irlandais d'Amérique, réunis en convention nationale à Philadelphie, ont voté un ordre du jour affirmant que la paix ne sera pas réalisée tant qu'on n'aura pas résolu la question irlandaise d'après le principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

L'Espagne traverse une crise politique, à cause des affaires catalanes, et une crise économique, par suite du renchérissement de la vie et des grèves que font les ouvriers

de toutes les industries pour obtenir une augmentation de salaire. L'Etat de siège a été établi à Madrid. Le comte Romanón, maintenu au pouvoir par la volonté expressé du souverain, a demandé la suspension des Cortés, mesure que les uns estiment dangereuse parce qu'elle pourrait rendre l'agitation encore plus forte.

Autour de M. Clémenceau

Paris, 23 février. L'attentat dont M. Clémenceau a failli être victime a fait écarter l'immense popularité de cet homme d'Etat. Des que le crime fut connu, ce fut d'abord une profonde stupeur.

A Paris, les journaux de midi, qui sont rarement à pareille fête, retardèrent leur tirage pour donner des détails plus circonstanciés et les résultats de la première consultation des médecins. Comme ces journaux n'ont guère, en général, à publier que des commentaires amplifiés sur les faits sensationnels dont leurs confrères du matin ont donné la primeur au public, on peut dire que cet attentat, survenant au milieu de la matinée, était vraiment pour eux une excellente aubaine.

Entre 17 et 20 heures, dans la grande banlieue de Paris, à l'arrivée des journaux du soir, ce fut l'assaut des librairies, des kiosques, des vendeurs. Depuis la signature de l'armistice, on n'avait plus vu un tel empressement ni une telle vente.

Cette sympathie populaire a dû toucher le « Vieux Tigre », qui, sous ses rudes apparences, cache un cœur très sensible. Il n'aura pas été moins flatté des innombrables témoignages venus de l'étranger. La Liberté a déjà rapporté que, dès qu'il fut cité informé de l'attentat, S. S. le Pape Benoît XV fit envoyer par son Secrétaire d'Etat à Son Excellence le cardinal Amette, archevêque de Paris, la dépêche suivante: « Le Saint-Père, stigmatisant l'horrible attentat commis contre la personne de Son Excellence M. Clémenceau, Président du Conseil des ministres, charge Votre Excellence de lui faire parvenir ses cordiales félicitations pour avoir échappé au péril, en même temps que ses vœux de prompt et complète guérison. — Cardinal Gasparri. »

Le vendredi matin, 21 février, le cardinal Amette se rendit chez M. Clémenceau pour lui donner communication de ce message. On sait que le président du Conseil voulait recevoir lui-même le Cardinal et lui dire combien il était touché de l'auguste sympathie du Saint-Père. Et ce sentiment est sincère, croyez-le bien. Elevé en dehors de toute religion, n'étant chrétien que parce qu'une servante dévouée qui était au service de ses parents l'ondoya en secret, à un moment où on craignait pour la vie de cet enfant, le vieux libre-penseur Clémenceau a gardé, de son atavisme vendéen, un attrait instinctif pour le catholicisme. Lorsque, il y a quelques années, il dut subir une grave opération, il voulut se faire soigner dans une clinique tenue, rue Bizet, par les Sœurs du Très-Saint-Sauveur de Niederbronn. Dès qu'il fut rentré chez lui, après l'attentat, il fit envoyer un message, rue Bizet, et la Sœur Thérèse, qui avait déjà donné ses soins au Président du Conseil, est immédiatement venue s'installer, rue Franklin, au chevet de son ancien malade. C'est Clémenceau également, qui le premier, dans la presse de gauche, osa affirmer en un article retentissant de son Homme libre, qui était alors l'Homme enchaîné, que la France se devait à elle-même de ne pas laisser retourner en exil des religieux accourus de l'étranger pour la défendre. Espérons que le Président du Conseil se souviendra des déclarations du journaliste et saura faire triompher cette mesure d'équité. Qui sait si ce n'est pas pour cela que la Providence l'a arraché au danger?

L'attentat de l'anarchiste Cottin a donné lieu au Palais Bourbon à un violent incident, dont la relation eulcorée du Journal officiel ne permet nullement de se faire une idée. Le vice-président de la Chambre, M. Monestier, venait de terminer la courte allocution par laquelle il avait mis nos honorables au courant de la tentative meurtrière et exprimé les sentiments de réprobation de l'assemblée, quand le chef socialiste Renaudel se leva et demanda la parole. Cette intervention était contraire à tous les usages, étant de tradition constante que des communications comme celle que venait de faire le vice-président ne donnent lieu à aucun débat. Malgré qu'on le lui eût fait remarquer, M. Renaudel ayant insisté pour obtenir la parole, un vacarme assourdissant se déclina à droite et à gauche. On rappela à l'orateur ses anciennes déclarations antipatriotiques, ses attaques constantes contre M. Clémenceau, son récent voyage à Berne, etc.; toutes choses, clamèrent ses adversaires, qui ne lui donnaient guère qualification pour fêter un crime dont la responsabilité morale remonte directement aux violentes campagnes d'excitations haineuses que la presse socialiste mène depuis plusieurs mois contre le chef du gouvernement. Malgré ces clamours, M. Renaudel tint bon et finit par dire ce qu'il voulait dire. Et ce qu'il voulait, c'était précisément répudier cette responsabilité dont il prévoyait que l'opinion publique allait le charger, lui et ses amis de l'extrême-gauche. Dès la première minute qui suivit la perpétuation du crime, les chefs socialistes se rendèrent très nettement compte que les coups de revolver tirés par Cottin sur leur adversaire politique, les atteignaient eux-mêmes en pleine politique et leur feraient beaucoup plus de mal qu'ils n'avaient pu en faire à Clémenceau. De là leur empressement à condamner le geste de ce lecteur exalté du Populaire, du Journal du peuple et autres feuilles socialistes. L'intervention du leader socialiste n'empêcha nullement le public d'établir le rapprochement entre lequel M. Renaudel s'était écrié d'avance à la Chambre. Elle y donna plutôt lieu, en vertu du vieil adage: une excuse qu'on ne vous demande pas se transforme en preuve de votre culpabilité. Et la meilleure preuve que le public n'avait pas si tort dans ses appréciations sévères, c'est que les socialistes modérés eux-mêmes en reconnaissent le fondement. Dans leur organe de création récente: La France libre, l'un des leurs, M. Compté-Moré, écrivait, le lendemain, cette phrase qui a singulièrement les allures d'un mea culpa: « Cet acte est celui d'un isolé; mais que ceux qui occupent la tribune dans les meetings populaires ou tiennent la plume dans les journaux bolchevistes ou bolchevisants n'abusent pas de la nervosité et des mérites des masses prolétaires que cinq années de guerre, et par conséquent de souffrances, prédisposent aux pires folies. » Telle est bien, en effet, la leçon qui se dégage de l'attentat qui aurait pu coûter la vie à M. Clémenceau. L'assassin a déclaré avoir voulu tuer Clémenceau parce que « Clémenceau est l'ennemi de la classe ouvrière! » Ennemi de la classe ouvrière, que signifie cette appellation que les socialistes jettent si volontiers à la face de tous ceux qu'ils qualifient de « bourgeois »? Ce n'est qu'un mot, mais un mot dangereux comme tant d'autres qui consistent en véritable vocabulaire de guerre civile. Ceux qui les jettent en circulation n'y voient d'abord que la formule à emporter-pièce qui assommera le contradictoire. Ils ne veulent pas songer que ce mot tombera dans des intelligences ignorantes ou malades, dans des cœurs aigris ou révoltés dans lesquels il se gravera et qu'il obsédra jusqu'à ce que la force redoutable qui couve dans chaque idée, bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, finisse par faire explosion. Pour tous ceux qui tiennent une plume, il y a là un grave problème, et terrible est la responsabilité, chez nous, des Longuet, Brizon et autres, comme chez vous des Grimm, des Platten, des Humbert-Droz, de tous ceux qui clament les mots de haine, ces mots qui donnent aux cerveaux frustes et simples la hantise du sang à verser. R. M. B.

communications comme celle que venait de faire le vice-président ne donnent lieu à aucun débat. Malgré qu'on le lui eût fait remarquer, M. Renaudel ayant insisté pour obtenir la parole, un vacarme assourdissant se déclina à droite et à gauche. On rappela à l'orateur ses anciennes déclarations antipatriotiques, ses attaques constantes contre M. Clémenceau, son récent voyage à Berne, etc.; toutes choses, clamèrent ses adversaires, qui ne lui donnaient guère qualification pour fêter un crime dont la responsabilité morale remonte directement aux violentes campagnes d'excitations haineuses que la presse socialiste mène depuis plusieurs mois contre le chef du gouvernement.

Malgré ces clamours, M. Renaudel tint bon et finit par dire ce qu'il voulait dire. Et ce qu'il voulait, c'était précisément répudier cette responsabilité dont il prévoyait que l'opinion publique allait le charger, lui et ses amis de l'extrême-gauche. Dès la première minute qui suivit la perpétuation du crime, les chefs socialistes se rendèrent très nettement compte que les coups de revolver tirés par Cottin sur leur adversaire politique, les atteignaient eux-mêmes en pleine politique et leur feraient beaucoup plus de mal qu'ils n'avaient pu en faire à Clémenceau. De là leur empressement à condamner le geste de ce lecteur exalté du Populaire, du Journal du peuple et autres feuilles socialistes.

L'intervention du leader socialiste n'empêcha nullement le public d'établir le rapprochement entre lequel M. Renaudel s'était écrié d'avance à la Chambre. Elle y donna plutôt lieu, en vertu du vieil adage: une excuse qu'on ne vous demande pas se transforme en preuve de votre culpabilité. Et la meilleure preuve que le public n'avait pas si tort dans ses appréciations sévères, c'est que les socialistes modérés eux-mêmes en reconnaissent le fondement. Dans leur organe de création récente: La France libre, l'un des leurs, M. Compté-Moré, écrivait, le lendemain, cette phrase qui a singulièrement les allures d'un mea culpa: « Cet acte est celui d'un isolé; mais que ceux qui occupent la tribune dans les meetings populaires ou tiennent la plume dans les journaux bolchevistes ou bolchevisants n'abusent pas de la nervosité et des mérites des masses prolétaires que cinq années de guerre, et par conséquent de souffrances, prédisposent aux pires folies. » Telle est bien, en effet, la leçon qui se dégage de l'attentat qui aurait pu coûter la vie à M. Clémenceau. L'assassin a déclaré avoir voulu tuer Clémenceau parce que « Clémenceau est l'ennemi de la classe ouvrière! » Ennemi de la classe ouvrière, que signifie cette appellation que les socialistes jettent si volontiers à la face de tous ceux qu'ils qualifient de « bourgeois »? Ce n'est qu'un mot, mais un mot dangereux comme tant d'autres qui consistent en véritable vocabulaire de guerre civile. Ceux qui les jettent en circulation n'y voient d'abord que la formule à emporter-pièce qui assommera le contradictoire. Ils ne veulent pas songer que ce mot tombera dans des intelligences ignorantes ou malades, dans des cœurs aigris ou révoltés dans lesquels il se gravera et qu'il obsédra jusqu'à ce que la force redoutable qui couve dans chaque idée, bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, finisse par faire explosion.

Pour tous ceux qui tiennent une plume, il y a là un grave problème, et terrible est la responsabilité, chez nous, des Longuet, Brizon et autres, comme chez vous des Grimm, des Platten, des Humbert-Droz, de tous ceux qui clament les mots de haine, ces mots qui donnent aux cerveaux frustes et simples la hantise du sang à verser. R. M. B.

Pour l'entente internationale

L'assemblée des délégués de la Société suisse de la paix a eu lieu à Genève, hier dimanche. Le professeur Paul Moriaud, de l'Université de Genève, a fait une communication sur un projet de charte des nations adopté par la section genevoise. Ce projet est basé sur le principe de l'égalité des Etats et du droit de libre disposition des peuples. M. Heberlin a rapporté en allemand. Puis une discussion a suivi, à laquelle ont pris part MM. Bouvier, Jeanneret, de Maday, Golay, Ch. Bonnet, Monnier, Meier, Malche, Alexis François et O. Nippold. Le projet a recueilli l'unanimité des suffrages. La résolution suivante a été ensuite votée par l'assemblée: « L'Assemblée générale des délégués de la Société suisse de la paix, après avoir discuté le projet d'une charte de la Société des nations présentée par la société genevoise de la paix, émet les vœux suivants: 1° que la Société des nations abolisse le droit à la guerre entre les Etats associés en leur imposant l'obligation rigoureuse d'exécuter les sentences de l'autorité judiciaire internationale quelle qu'elle soit, le recours à la force étant réservé à la Société des nations; 2° que, pour assurer à la Société des nations le caractère d'universalité, sans lequel elle ne saurait apporter au monde la paix définitive, la charte future accordée en prin-

cipe à tous les Etats de la terre le droit de faire partie de la société à la seule condition qu'ils satisfassent aux exigences précises, et les mêmes pour tous, que la charte aura fixées; 3° que la charte de la société des nations assure expressément le droit de libre disposition des peuples, sauvegarde essentielle de la justice et de la paix; 4° que la charte future assure aux organes représentatifs de la Société des nations un caractère démocratique.

L'Italie et la conférence de Paris

Déclarations de M. Orlando

(Stépani.) — A la Chambre, le président du Conseil, M. Orlando, a prononcé un grand discours. Dans toute l'Europe, a-t-il dit, on a le sentiment d'une menace obscure mettant en danger non seulement telle ou telle institution, mais toutes les classes sociales. Devant cet état de choses, il ne faut pas faire une politique de coercition ou de répression; mais il faut faire ressortir complètement, devant les peuples, les graves responsabilités de l'heure actuelle. Le peuple italien comprend comme autrui cet appel, car les organes essentiels de notre pays sont saisis.

Parlant de la conférence de la paix, M. Orlando a dit: « L'activité diplomatique se déroule sous le contrôle de l'opinion. Un nouvel esprit préside aux travaux: le principe de considérer les transformations territoriales du point de vue de l'opportunité y est définitivement exclu et on ne décide pas des peuples contre eux et en dehors de leur volonté. Par conséquent, toutes ces questions sont soumises à l'examen le plus attentif et le plus scrupuleux au point de vue de la justice de leur fondement. Après la première période d'organisation des travaux, viendra une seconde période pour coordonner les conclusions. Dans la troisième période, que les informations récentes de Paris font prévoir très prochaine, les points fondamentaux du traité de paix pourront être fixés. »

M. Orlando relève l'importance du fait que neuf Etats se sont trouvés d'accord sur le pacte de la Société des nations, dont le caractère radicalement neuf est d'avoir remplacé la passivité de la cour de justice non obligatoire par une activité positive et constante obligeant tous les peuples et tous les Etats à soumettre toutes les questions internationales à une discussion critique et au contrôle de l'opinion publique.

L'Italie est très heureuse d'avoir coopéré à l'affirmation de cet esprit nouveau. Quant aux peuples non encore capables de se gouverner eux-mêmes, nous avons accepté volontiers le principe remplaçant le système de la soumission et de la servitude par celui du mandat conféré par la Société des nations et confiant le soin de ces peuples aux peuples de civilisation plus avancée. L'Italie s'est vue reconnaître le droit de contribuer à cette œuvre de progrès international. Quant aux aspirations nationales, M. Orlando dit que l'Italie a cru et éroit fermement dans la justice de ses aspirations, car elle ne demande pas plus et ne pourrait pas accepter moins que ceci: réunir à elle les terres et les peuples de la glorieuse tradition italienne et se reformer pour son intégrité et pour sa défense dans les frontières que la nature même lui a données en faisant le pays le plus nettement configuré et le plus ethniquement uni parmi tous les pays et tous les peuples de l'Europe. Confiant dans son droit, l'Italie ne se cache pas la limite de tout droit, à savoir la limite où son propre droit touche à celui d'autrui. »

Le retour de M. Wilson en Europe

Sur l'invitation du gouverneur Smith, le président Wilson a accepté de prononcer un discours sur la Conférence de la paix et la Ligue des nations au Metropolitan Opera de New-York, le 4 mars. L'ancien président Taft prendra également la parole sur le même sujet. Le président Wilson quittera Washington demain mardi. Il arrivera à New-York à sept heures, pour se rendre immédiatement au Metropolitan Opera. Son discours terminé, il se rendra à bord du George-Washington, qui prendra la mer mercredi matin à la première heure.

L'odyssée d'un prince

L'Epoca de Rome dit que le prince de Bragança, officier autrichien, parent de l'impératrice Zita, s'est constitué prisonnier des troupes italiennes en Tripolitaine. Au cours de la guerre, un sous-marin l'avait débarqué en Afrique où, sous prétexte de rétablir sa santé, il devait faire de la propagande parmi les Arabes en faveur des empires centraux. Mais le prisonnier en fait des Arabes depuis l'armistice, il a préféré se rendre aux Italiens.



NOUVELLES RELIGIEUSES

Procs de béatification

Dimanche prochain, 9 mars, aura lieu, à Rome, conformément à la décision du Saint-Père, la lecture solennelle du décret qui constate le caractère miraculeux des trois guérisons obtenues par l'intercession de la vénérable Louise de Marillac...

Les bénédictins à Jérusalem

Quatre bénédictins belges, dont le supérieur est dom Grégoire Fournier, sont partis pour Marseille-Jérusalem. Ils vont succéder aux bénédictins allemands qui desservaient, à Jérusalem, l'église de la Dormition.

Nouvelles diverses

Le prince Alexandre, régent de Serbie, a quitté Paris pour se rendre à Belgrade, par Toulon et Athènes. La Foire de Lyon a été inaugurée samedi, au Grand-Théâtre, devant une nombreuse assistance.

Académie française

M. René Boylesve sera reçu par M. H. de Régnier le 20 mars, et Mgr Baudrillart le 10 avril par M. Marcel Prévost. Il a été décidé que M. Emile Boutroux recevra M. F. de Carrel le 1er mai.

Confédération

TRIBUNAL FEDERAL

De Lausanne: Nous apprenons que le Tribunal fédéral, dans sa séance de vendredi dernier, a validé la transaction passée entre la Banque de l'Etat de Fribourg et M. A. Eggis. Communiqué de la Banque de l'Etat de Fribourg: Dans sa séance du 28 février, la 1re section civile du Tribunal fédéral, présidée par M. le juge fédéral Schmid, a confirmé à l'unanimité le jugement de la Cour d'appel du canton de Fribourg...

Le prochain tir fédéral

Lausanne devait héberger le prochain tir fédéral, mais nos malheureuses dissensions intestines mettent ce projet en péril. Certains Lausannois regardent le projet d'un tir fédéral à peu près avec les mêmes yeux que celui de la conférence socialiste internationale, dont Lausanne ne voulait pas être le siège.

Simplifications administratives

En vue d'étudier la question - soulevée aussi à maintes reprises au sein des Chambres fédérales - de savoir s'il est possible d'apporter des simplifications et de réaliser des économies dans les services d'exploitation et d'administration des postes suisses, le Département des postes a constitué, d'entente avec la direction générale des postes, une commission d'experts, qui aura, en outre, à examiner si les relations de service de la poste avec le télégraphe ne pourraient pas être simplifiées.

Les lettres pour la Hongrie

Selon une communication de la direction générale des postes, ne sont plus admis pour la Hongrie également que les lettres ouvertes, les cartes postales, échantillons sans valeur et journaux, le tout non recommandé. Tous les autres envois sont totalement exclus.

Une question à M. Milloud

Le National Suisse de La Chaux-de-Fonds conclut une polémique avec la Gazette de Lausanne sur les affaires suisses par cette question: Quel rôle entend jouer M. Milloud? Veut-il en fin de compte séparer la Suisse romande de la Suisse allemande, et demander notre annexion à la France ou nous constituer en République indépendante, sous sa haute présidence?

LA VIE ECONOMIQUE

Le lait pendant l'été 1919

Communiqué de l'Office fédéral de l'alimentation: Une assemblée des délégués des Offices cantonaux du lait, des Offices communaux des villes importantes, ainsi que des représentants des fédérations laitières et des industries utilisant le lait, a eu lieu à Berne, le 28 février, dans la salle du Conseil des Etats, sous la présidence du directeur de l'Office fédéral de l'alimentation. Etant donné le recul inquiétant de la production laitière, le vœu a été émis, après une discussion laborieuse, de maintenir l'organisation actuelle de la distribution du lait, du fromage et du beurre.

Pour une prochaine baisse

Communiqué de la Légation britannique à Berne: La Légation britannique désire faire connaître aux commerçants suisses intéressés que, suivant des renseignements reçus de sources officielles anglaises, les fabricants dans le Royaume-Uni sont maintenant en mesure d'exécuter rapidement les commandes pour la Suisse pour les articles suivants:

Echos de partout

TROP DE PREVENANCES!

Dans le Nord-Sud, à Paris, un jeune homme, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, traînant péniblement la jambe, moite dans un compartiment dont toutes les places assises sont déjà occupées. Aussitôt une dame se lève: « Prenez ma place, Monsieur! » Réformé proteste; mais la dame insiste. Impérieuse, elle pousse le jeune homme vers la banquette et le contraint à s'asseoir. Saint-Lazare. - La bonne dame descend. Son protégé se croit libre. Il se lève et offre sa place à une jeune fille, à une dame mûre, à une douzière. Et toutes, jeunes ou vieilles, déclinent son invitation avec véhémence.

FAITS DIVERS

SUISSE

Le cadavre dans une malle

Voici des détails sur l'assassinat de l'Allemand Gerstlé, dont le cadavre a été retrouvé dans une malle, à Genève: Orphelin de père, très riche, Paul Gerstlé, d'Augsbourg (Bavière), âgé de 28 ans, avait été, pendant la durée de la guerre, réformé par les autorités militaires allemandes pour une maladie de foie.

Accompagné d'un valet de chambre, Paul Gerstlé était venu promener son désœuvrement en Suisse. Le 6 octobre dernier, il arrivait à Genève et descendait à l'hôtel Beau-Rivage. Il avait quelques amis, notamment un étudiant en lettres, nommé Marcel Herkmans, 26 ans, Luxembourgeois, jeune homme blond, à la figure rasée, d'allures très distinguées.

Le jeudi 6 février, Gerstlé retira le dépôt de 20,000 marks qu'il avait fait la veille à la caisse de l'hôtel Beau-Rivage. Il sortit à 3 heures, en annonçant qu'il rentrerait le soir. A 7 h. 35, le valet de chambre fut appelé au téléphone, où il lui fut annoncé que son maître se trouvait à Lausanne et qu'il rentrerait vendredi soir ou samedi matin.

Le dimanche, M. Gerstlé n'était pas encore rentré. Son domestique, inquiet, alla aux renseignements, mais ses démarches ne lui apprirent rien. Dans la soirée, il arriva un télégramme daté de Zurich annonçant que Gerstlé avait été obligé de partir pour l'Allemagne et qu'il serait absent plus d'une semaine.

La police entra en scène. On apprit que Gerstlé avait pris un auto-taxi le jour de sa disparition. On retrouva le propriétaire de la voiture, qui déclara que son client s'était fait conduire chez son ami Herkmans, où le chauffeur attendit jusqu'à 4 heures et demie, moment où Herkmans était venu lui payer sa course.

Herkmans fut recherché et on apprit alors qu'il avait brusquement quitté Genève. Une enquête établit que Herkmans était parti le 7 février en annonçant qu'il allait en Belgique. On retrouva sa trace au Schweizerhof, à Berne, dans les consulats du Luxembourg et de plusieurs pays européens et d'outre-mer, puis à Coire et à Zurich. On sut ainsi qu'il avait l'intention d'aller en Amérique.

En même temps, on apprit que Herkmans avait acheté, la veille de son départ, une volumineuse malle en cuir jaune et qu'il avait fait transporter une partie de ses bagages dans un garde-meubles et la malle dans un petit appartement, rue de la Prairie, que, sous le nom de comte Skrzyński, Herkmans avait loué pour trois mois comme pied-à-terre. On soupçonna que la clé de la malle mystérieuse fut retrouvée dans la chambre. Elle fut ouverte et un affreux spectacle s'offrit à la vue.

Enveloppé d'une couverture de laine et vêtu encore de son complet de gabardine beige et d'un raglan en covercoat, Gerstlé était accroupi dans le coffre. Une serviette et un sac en lustrine noire noués derrière la nuque lui couvraient le visage. Les cheveux retombaient en désordre sur le front gonflé, rouge. Une courroie de cuir lui encerclait le cou.

On retrouva encore dans la malle le chapeau vert de la victime, un étui à cigarettes, des chaussures grenat, des gants gris. Le corps était resté pendant vingt-et-un jours dans la malle. Gerstlé avait reçu une balle de browning

Tremblement de terre

Sarnen, 2 mars. Samedi 1er mars, à 4 h. 20 de l'après-midi, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans l'Obwald.

FRIBOURG

Grand Conseil

Séance extraordinaire

Séance de relevée du 28 février

Présidence de M. Reichlen

Loi sur les auberges

(suite)

La séance s'ouvre à 3 heures. M. Montenach, rapporteur, a la parole et présente l'article 6 de la loi, auquel la commission a donné la teneur suivante:

Article 6. - Si le nombre des auberges, dans une commune, dépasse le chiffre fixé par les électeurs, le Conseil d'Etat désigne les débits dont la concession ne pourra être renouvelée à son expiration. Un délai de deux ans sera en tous cas donné au concessionnaire pour la fermeture à partir de la décision de l'autorité.

Dans cette désignation, il sera tenu compte spécialement de la situation locale de l'établissement, de sa réputation et de son ancienneté, de la moralité et des capacités du tenancier, de la nature et de la qualité des consommations, de l'état des locaux, et de la marche financière du débit, ainsi que de la qualité du dommage résultant de la suppression.

Après avoir attiré l'attention de l'assemblée sur le délai imparti au concessionnaire frappé par la suppression et sur les conditions d'appréciation qui entrent en ligne de compte pour l'abolition des concessions, M. le Rapporteur ne veut pas cacher qu'il y aura une période un peu difficile à traverser jusqu'à ce que le nombre des établissements du canton atteigne la norme fixée dans la loi. M. Montenach insiste à nouveau sur le caractère social de la loi, bien marqué à l'article 6.

M. Perrier, commissaire du gouvernement, expose que l'une des préoccupations du Conseil d'Etat et de la commission a été de trouver des normes impartiales pour la suppression des établissements. La norme adoptée n'est point limitative. M. Perrier cite des cas concrets. Il est aussi d'avis que le délai de deux ans donné au concessionnaire pour la fermeture de son débit est un minimum.

M. Blanc préférerait qu'il n'y eût pas de délai, mais une indemnité. M. Bartsch voudrait étendre le délai à la durée d'une concession. M. Clément s'élève contre cette idée, qui rendrait illusoire les effets de la loi.

M. Chassot pense qu'on préférera, dans la désignation des cabarets à maintenir, les établissements confortables et hygiéniques aux pintes étroites ou borgnes que recherchent les buveurs. M. Montenach répond que le facteur d'appréciation dont parle M. Chassot ne sera pas négligé. Quant à l'amendement de M. Bartsch, il créerait des privilèges.

M. le conseiller d'Etat Perrier conclut qu'il faudra une grande souplesse dans l'application de cette disposition. La question du délai pourra être reprise, conjointement avec celle des indemnités, pour le deuxième débat.

L'article 6 est accepté par toutes les voix contre 2 qui vont à la proposition de M. Bartsch.

Art. 7. - Les concessions accordées en vertu de la présente loi sont attachées à la personne; elles doivent être exercées dans le local désigné par l'autorité compétente; elles sont inaliénables.

Le transfert de la propriété de l'immeuble, sa destruction par l'incendie ou de toute autre manière, étègnent la concession.

Lorsque le concessionnaire vient à décéder ou à faire faillite, ses héritiers ou ses ayants droit peuvent continuer l'exercice de la concession pendant les six semaines qui suivent le décès ou la faillite, à moins que le droit n'expire dans l'intervalle.

La veuve ou les enfants du concessionnaire bénéficient de la concession jusqu'à son expiration, s'ils remplissent les conditions prévues à l'article 11.

M. le Rapporteur et M. le Commissaire du gouvernement relèvent que cet article est la reproduction presque littérale de l'article 6 de la loi actuelle, qui a fait ses preuves. Un débat s'engage sur la question de la personne du concessionnaire et sur celle du délai de six semaines laissé aux héritiers d'un cabaretier décédé. M. Bartsch voudrait que la loi désignât expressément le propriétaire comme concessionnaire. M. Perrier, commissaire du gou-

vernement, répond que, en pratique, c'est toujours le propriétaire qui a été considéré comme concessionnaire. M. Clément trouve inhumain le court délai de six semaines donné à la famille d'un aubergiste défunt.

M. Emile Gross propose six mois. Prennent encore la parole: MM. Gutknecht (Moral), Bartsch, Romain Chatton, Deketena et Descheunay, conseiller d'Etat. M. le Directeur de la Justice établit que les intérêts des héritiers d'un concessionnaire décédé sont sauvegardés par l'article 11. Sur ces explications, l'article 7 est adopté.

Art. 8. - Toute concession est exercée selon les règles prescrites et moyennant l'acquiescement préalable d'une patente annuelle. Cette patente ne peut être grevée d'un impôt communal.

M. le Rapporteur fait observer que cet article est la transcription de l'article 8 de la loi de 1888.

M. Ernest Weck intervient énergiquement en faveur des communes, au nom même des principes de l'autonomie communale affirmés le matin. On charge les communes de nouvelles dépenses; on leur recommande l'assurance-maladie obligatoire; on leur demande des subsides; mais on ne leur donne aucune ressource en retour. Sans doute, les communes ont leur part du produit de l'impôt sur le commerce et l'industrie; mais l'orateur montre par des chiffres combien cette recette est minime, plus de quarante aubergistes de Fribourg annonçant un bénéfice annuel inférieur à 500 francs. M. Weck demande que le produit des patentes d'auberges soit versé pour deux tiers à l'Etat et pour un tiers aux communes.

M. Bartsch appuie cette proposition et M. Emile Gross irait même jusqu'au partage par moitié. M. Pilloud déclare que, dans le canton de Vaud, le canton et les communes reçoivent chacun une moitié de la recette des patentes. MM. Ducrest et Marchon voudraient que la loi précisât que c'est le propriétaire qui paie la patente.

M. Deschenay, directeur de la Justice, répond à M. Ernest Weck que la question est d'ordre fiscal et nécessiterait, pour être tranchée, la présence de M. le Directeur des Finances, malheureusement absent. M. Deschenay est cependant d'avis que la finance de concession des aubergistes n'est pas un impôt ordinaire.

M. Bartsch ne partage pas cette manière de voir et assimile la patente à un impôt, dont il serait juste d'affecter une part aux communes. MM. Ernest Weck et Bartschyl reviennent à la charge.

MM. Montenach, rapporteur, et Perrier, président du gouvernement, présentent le renvoi de la discussion sur ce point controversé au mois de mai, où sera abordée la révision fiscale. M. Perrier répond à MM. Ducrest et Marchon que c'est le concessionnaire qui paie la patente.

M. Ernest Weck maintient sa proposition, qui obtient 18 voix. Battu sur ce point, M. Ernest Weck présente une seconde proposition, demandant la suppression du dernier alinéa qui exclut l'imposition communale des patentes. Le Conseil d'Etat et la commission se rallient à cette solution, qui est acceptée par 27 voix. L'article 8 est ainsi liquidé.

Article 9. - Le prix de la patente est fixé par le Conseil d'Etat, dans les limites de la présente loi, selon l'importance de l'établissement pour lequel le droit est concédé.

La fixation du prix de la patente des concessions A, B, C et D est basée sur la valeur locative que l'établissement est censé avoir d'après l'importance de l'exploitation à laquelle se rapporte la concession.

Le prix de la patente est fixé: Pour la concession A à 15 fr., pour la concession B à 25 fr., pour la concession C à 10 fr., pour la concession D à 15 fr., pour chaque centaine de francs de valeur locative. Le prix de la patente ne sera jamais inférieur à 200 fr. pour les concessions A et B.

Pour la concession E, de 50 à 100 fr. Pour la concession F, de 5 à 20 fr.

Cet article, dit M. le Rapporteur, est la combinaison des articles 7 et 19 de l'ancienne loi. M. Montenach passe en revue et justifie les chiffres adoptés, en se félicitant de la modération du fisc.

M. Perrier, commissaire du gouvernement, signale la suppression de la faveur accordée jadis aux communes et paroisses propriétaires d'établissements.

Un bref débat s'engage au sujet de l'échelle choisie. Y prennent part: MM. Boshung, Emile Gross, Marchon, Philipona et Blanc.

Le Rapporteur et le Commissaire du gouvernement démontrent que le projet a et doit conserver son caractère social. L'ancienne loi prévoyait une limite maximum de 1200 fr. pour certaines concessions. Ce maximum a été supprimé dans la nouvelle loi, à la demande du Directeur des Finances.

L'article 9 est adopté tel quel.

Art. 10. - Le Conseil d'Etat peut, dans des circonstances exceptionnelles, accorder des concessions extraordinaires et temporaires. Il en fixe la durée et les conditions.

Le prix de la patente est de 10 à 100 fr. Il s'agit ici, explique M. Montenach, de concessions accordées à l'occasion de fêtes ou de manifestations publiques. M. Perrier, commissaire du gouvernement, déclare que ces concessions seront accordées de préférence aux repaires établis dans la localité. M. Romain Chatton demande que ces concessions temporaires puissent être accordées, à Romont, à l'occasion des jours de foire et de marché. MM. Zimmermann et Gremion proposent d'élever de 100 à 200 fr. le prix maximum de ces sortes de patentes. L'article est voté avec cet amendement.



Dernière Heure

La conférence de Paris

Paris, 3 mars. Voci d'après le Temps où en serait le travail des commissions territoriales...

1° La commission des affaires belges qui avait reçu primitivement pour mandat de chercher des compensations éventuelles à la Hollande en échange des territoires revendiqués par la Belgique...

2° La commission des affaires roumaines, à laquelle a été également confiée l'étude des frontières de la Yougo-Slavie, de la Bulgarie, du Monténégro et de l'Albanie...

3° La commission des affaires grecques, qui a étudié, samedi, les revendications hélicéniques en Asie-Mineure...

4° La commission des affaires tchéco-slovaques est également en bonne voie et aura terminé ses travaux avant la fin de la semaine...

5° La commission des affaires polonaises a tenu, samedi, sa première séance, qu'elle a consacrée au tracé des frontières polonaises...

6° La commission centrale, chargée de grouper les résultats obtenus, n'a pas encore été nommée.

Le prochain armistice. Le maréchal Foch a déposé les rapports des représentants militaires sur les conditions militaires à imposer à l'ennemi.

Le ravitaillement de l'Allemagne. Le maréchal Foch a fait savoir à la commission allemande d'armistice que les négociations relatives au ravitaillement de l'Allemagne...

La Constituante allemande. L'Assemblée nationale, le ministre des colonies Bell défend les revendications de l'Allemagne relatives à ses colonies...

Les collectivistes bavarois. (Wolff.) — Le groupe socialiste majoritaire bavarois a déposé à l'assemblée nationale de Weimar une motion d'après laquelle la propriété des biens du sol nécessaires au maintien de l'économie publique appartient à la nation seule.

Nouveau gouvernement à Munich. (General Anzeiger.) — Le congrès des conseils d'ouvriers et soldats a constitué un nouveau ministère : Présidence, affaires étrangères et intérieur ; Segitz ; commerce et industrie ; Simon ; cultes ; Siekisch ; justice ; Erdos ; finances ; Jaffe ; agriculture ; Durr ; prévoyance sociale ; Unterleitner ; affaires militaires ; Scheidt ; voies de communication ; Fraundorfer.

Le président de Prusse. Weimar, 3 mars. Le congrès de Weimar s'est occupé dimanche, selon quelques journaux, de l'élection du chef de l'Etat prussien. Il s'est prononcé pour l'élection d'un président.

Les grèves en Allemagne. Berlin, 3 mars. Suivant les journaux, la grève continue, dans les imprimeries des journaux Ullstein, Mosse et Scherl. La Gazette de la Croix ne paraît pas non plus.

Les mineurs du bassin houiller de Altenburg-Meusewitz ont décidé, suivant les Frankfurter Nachrichten, à une grande majorité, de reprendre le travail lundi.

La grève des boulangers à Madrid

Madrid, 3 mars. (Havas.) — Le gouvernement a pris possession de toutes les boulangeries. Il payera aux ouvriers les salaires qu'ils réclament jusqu'à ce qu'un accord intervienne entre patrons et ouvriers.

Des Chambres agraires. Rome, 3 mars. Le congrès des agriculteurs a approuvé un ordre du jour faisant des vœux pour la constitution de Chambres agraires dans toutes les provinces.

Grande grève en Italie. Gènes, 3 mars. Vingt-cinq mille ouvriers métallurgistes des grands établissements Ansaldo se sont mis en grève à Gènes et à San Pier d'Arena...

L'interminable procès. Rome, 3 mars. Dans le procès de l'affaire des déchets de soie, les défenseurs n'avaient pas présenté moins de 29 raisons de nullité. Le juge a écarté toutes ces exceptions et a ordonné de poursuivre les débats, qui auront lieu jeudi prochain.

Pas de réforme électorale. Rome, 3 mars. Le gouvernement écarterait toutes les demandes de réforme électorale pour les prochaines élections, la représentation proportionnelle y comprise.

SUISSE. De fausses nouvelles. Berne, 3 mars. Le Nouvelliste de Lyon publie une dépêche de Berne disant que les ministres de Suisse à Pétersbourg, MM. Odier et Junod, sont arrivés à Stockholm et que, au reçu de cette bonne nouvelle, le Conseil fédéral a remis en liberté les otages russes dont il s'était assuré à tous risques.

Tuë par un train. Coppet, 3 mars. On a trouvé sur la voie ferrée le corps d'un inconnu, les deux jambes et un bras coupés, qui doit avoir été victime du premier train Lausanne-Genève.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG. Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, lundi, à 8 1/4 h., répétition générale au local.

Marché de Fribourg. PRIX DU MARCHÉ DU SAMEDI 1ER MARS : Choux, la pièce, 40 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 1 fr. 10. Choux, la pièce, 20-30 cent.

Calendrier. Mardi 4 mars. Saint Casimir, roi de Pologne.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. Du 3 mars BAROMÈTRE.



Table with 4 columns: Date (Février, Mars), and 4 rows of numerical data.

TEMPERATURE PROBABLE. Zurich, 3 mars, midi. Situation peu stable ; vent du sud-ouest ; température au-dessus de zéro.

Le débat est interrompu et M. Romain Chatton propose, par voie de motion d'ordre, de ne pas siéger lundi. M. Delatena désirent que les députés prisent également congé mardi.

La séance est levée quelques minutes avant 6 heures.

Séance du samedi 1er mars

Présidence de M. Reichlen. Le Grand Conseil vote trois projets de décrets allouant, le premier un subsiste de 3020 fr. à la commission de reconstruction du pont de Charney, sur la Glâne, à Romont.

M. Charles Chassot rapporte sur le projet de décret approuvant le projet d'endiguement de la Singine chaude et accordant pour l'exécution de cette entreprise un crédit de 50,000 fr.

M. Charles Chassot rapporte sur le projet de décret approuvant le projet d'endiguement de la Singine chaude et accordant pour l'exécution de cette entreprise un crédit de 50,000 fr.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

M. Chuard, directeur des Travaux publics, déclare que les travaux ont déjà commencé et qu'une digue est presque terminée près du Zollhaus.

Fappui de sa thèse. L'autorité doit être armée par un texte de loi.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

M. Blum rapporte sur le projet de loi relatif à la concession ou l'autorisation de l'exercice est refusée.

une part fixe des allocations. Quand aux fonds scolaires, la liste en sera établie.

M. Zimmermann désire que les écoles soient instruits, durant les dernières années de leurs classes, sur les avantages d'un bon apprentissage.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, dit que le vœu de M. Zimmermann est en partie réalisé et qu'une circulaire a été adressée au corps enseignant.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, de qui dépend le dicastère des apprentissages et le fonds Habrich del Soto, expose que les candidats aux subsides de ce dernier fonds sont nombreux et que l'on doit restreindre les subventions aux jeunes Fribourgeois habitant le canton.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections, le système des fiches suffisant pour l'instant.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond à une sixième observation, touchant l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque cantonale, que ce travail coûterait gros et que la direction de la Bibliothèque verrait avec plus de plaisir l'accroissement de ses collections.



†  
Monsieur Edouard JOYE et ses enfants, à Rossens; Mme veuve Charles JOYE et ses enfants, à Fribourg; Mme veuve Etienne JOYE et ses enfants, à Fribourg; les familles Perroud et Oberon, à Berens, ont la profonde douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur cher frère, beau-frère, oncle et cousin.

**Monsieur l'abbé Joseph JOYE**  
décédé à Bâle, dans sa 67<sup>me</sup> année, muni de tous les secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu le 4 mars, à Bâle.

†  
Monsieur et Madame PAPINI, leurs filles Anna, Marie, Cécile, à Fribourg et leurs fils Ambroise et Abraham, sous les armes, ainsi que les familles allées, en Italie, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Ernestine PAPINI**  
leur chère fille, sœur et parente, décédée à l'âge de 22 ans, unie des secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu mardi, 4 mars, à 8 h. 3/4, en l'église de Saint-Jean.  
Départ du domicile mortuaire: Jolival, à 8 h. 3/4.

†  
Cécilia, chère amie de Saint-Jean.  
Nous avons le regret de faire part à nos membres du décès de

**Mademoiselle Ernestine PAPINI**  
sœur de notre dévoué membre M<sup>lle</sup> Marie Papini.  
L'enterrement aura lieu mardi, 4 mars, à 8 h. 3/4, en l'église de Saint-Jean.

La famille P. Bugnon, à Fribourg, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de la frapper.

**EN CAS DE DÉCÈS**  
adressez-vous aux  
**Pompes funèbres générales**  
Hessenmüller, Genton, Chevallaz (S. A.)  
**Béat CORBOUD**, représentant  
Fribourg  
Magasin et bureaux: rue de Lausanne, 66  
Fabrique spéciale de Grand choix de  
**CERQUEILS** Téléphone COURONNES  
Siège social: LAUSANNE

**Institut d'éducation physique**  
**M. LANG**, masseur  
a transféré son local au  
N° 12, Avenue de Pérolles

**Demoiselle de bureau**  
ayant occupé poste de dactylographe chez notaire et bureaux officiels, très douée et possédant belle écriture accepterait place similaire à Fribourg. Prétentions modestes. Certificat d'études à disposition.  
S'adresser sous chiffres P 1417 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1522

On demande, pour tout de suite, **bonnes VENDEUSES**  
pour le rayon des confections pour dames, de préférence bonne couturière, ainsi que pour les rayons de mercerie et articles de ménage. — Offres avec photographie, références et prétentions, sous P 466 B, à Publicitas S. A., Bâle. 1483

— Mardi de carnaval —  
**BONNE MUSIQUE**  
à l'auberge de Nisery  
INVITATION CORDIALE  
P 1415 F-1525 Le tenancier.

**J'étais presque tout à fait chauve**  
et maintenant j'ai, grâce à votre "Recholin", une abondante chevelure.  
Votre "Recholin" m'a tout à fait satisfait.  
M. Karren, Walterswil.  
(D'autres nombreux certificats à disposition.)  
"Recholin" (marque déposée) est, grâce à son heureuse composition, absolument efficace contre pellicules, démangeaison et la chute des cheveux, fait naître une magnifique chevelure.  
Prix: Fr. 3.95 et Succès absolument certain! Fr. 5.50 (grand flacon pour toute la cure) seulement chez l'inventeur  
J. Reeh, parfumeur, Bienne, rue de Nidau, 21, (Découpez.) 313

**A l'occasion de carnaval**  
**BONNE MUSIQUE**  
Mardi 4 mars, dès 3 heures  
**au Buffet de la gare de Rosé**  
INVITATION CORDIALE  
1549 Le tenancier.  
Le loto assoné pour ce jour n'aura pas lieu.

**TRÉFÈRE DE FRIBOURG**  
Bureau, 8 h. Mardi 4 mars Rideau, 8 1/2 h.  
Représentation donnée par  
**La Comédie de Genève** Ernest FOURNIER  
AVEC LE CONCOURS DE MONSIEUR  
**Georges BERR**  
Sociétaire de la Comédie Française  
**Le Légataire universel**  
Comédie en 5 actes de Regnard  
Prix ordinaire des places. — Location des samedi 1<sup>er</sup> mars, au magasin de musique, 29, rue de Lausanne. 1494

**Mesdames!**  
La délicieuse **Crème de Floreane** produit idéal pour les soins du visage et des mains, ainsi que les produits renommés de la Dolei S. A. Paris-Lausanne sont en vente aux prix de Fabrique au Dépôt  
à la **GERBE D'OR**, RUE DE LAUSANNE, 33

**VINS du Valais**  
L'Association viticole Moulin, Gaillard & Co  
à Riddes  
met en vente, aux enchères publiques, le jeudi 6 mars, environ 65,000 litres logés dans des caisses de propriétaires, dans des tonneaux de 2 à 4000 litres. P 1418 L 1495  
La dégustation commencera à 10 h. du matin.

**On demande**  
un apprenti maréchal. Entrée tout de suite.  
S'adresser à Jules Bravez, maréchal, Estavayer. 1532

**On demande**  
JEUNE HOMME  
pour tenir la comptabilité et la correspondance dans un commerce.  
S'adresser avec références sous chiffres P 1410 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1524

**UN CHEF**  
d'exploitation agricole demandé place.  
S'ad. sous P 1405 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Scieur**  
pour scies à cadres est demandé chez Maurice Boehnd, Matran.  
On demande  
pour le 15 mars, au plus tard, pour famille de trois personnes, une

**JEUNE FILLE**  
de 20 à 25 ans, comme bonne à tout faire, sachant faire la cuisine. Bons certificats exigés. Ecrire: M<sup>lle</sup> A. Herren, 64, Rosstrale, Genève. 1567

**ENTREPRENEURS**  
et Contre-maitres!  
Toujours disponibles des bons ouvriers maçons et manœuvres, ainsi que des lits p<sup>o</sup> ouvriers, à conditions modestes.  
Rezonico Lino, Lugano. 1567

**ON DEMANDE UNE**  
femme de chambre  
sachant coudre et repasser  
S'adresser chez M<sup>lle</sup> Heurt de Weck, rue Geiller, N° 16, Fribourg.

**On demande**  
pour date à convenir, une bonne  
**cuisinière**  
connaissant la tenue d'un ménage soigné. 1544  
S'adresser à M<sup>lle</sup> Gaston von der Weid, rue de Lausanne, 32.

**On demande**  
pour une auberge de campagne, une  
**FILLE**  
pour aider aux travaux du ménage. 1543  
S'ad. sous P 1430 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Apprenties tailleuses**  
sont demandées pour tout de suite.  
A la même adresse, on demande un apprenti pour fin avril.  
Alain Torche, tailleur, à Payerne. 1583

**LUSTRES anciens**  
Suis acheteur de lustres ou fragments (anciens) appliqués et cristaux. P 1080 L  
J. H. Reynoud, rue du Pont, 12, Lausanne.

**A LOUER**  
pour tout de suite ou date à convenir, un joli  
**appartement**  
de 3 chambres et dépendances.  
S'adresser: rue de Lausanne, 60, 2<sup>me</sup> étage, de 2 à 3 heures.  
**Leckerlis**  
de Louis Binz, confiseur, Stalden, 133.

Bonne maison de machines à coudre demandée pour le canton de Fribourg.  
**bon voyageur**  
expérimenté, ou jeune homme sérieux, actif et intelligent, désirant se consacrer à la branche. Fixe et commission.  
Offres détaillées, photos et références sous P 137 L à Publicitas, S. A., Lausanne.

**On demande un bon jardinier**  
pour les livraisons de Fribourg, et un  
**aide-jardinier**  
Bons gages et bon traitement. 1551  
S'ad. sous P 1432 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Steno-dactylographe**  
ayant pratique et connaissant parfaitement français et allemand est demandé pour tout de suite par importante usine du canton de Vaud.  
A adresser offres avec indication âge, références, prétentions et copies de certificats sous chiffres P 1363 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1472

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite ou selon entente,  
**un jeune homme**  
de 15 à 18 ans, pour aider aux travaux de la campagne. Gages selon entente.  
S'adresser à J. B. Witten-Cormand, 1568-267

**Demoiselle de magasin**  
Magasin de denrées alimentaires de la place demandée pour le 1<sup>er</sup> avril, personne un courrait de la branche. 1545  
Faire offres par écrit sous P 1433 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**TRIPES à MILANAISE**  
Seschauf  
Vente d'immeubles  
Le samedi 15 mars 1919, à trois heures du jour, au Café des Trois Suisses,  
**A JONGNY**  
les bois de Jules HENRY exposeront en vente aux enchères publiques les immeubles constituant la propriété du « Reposoir » rière Jongny, comprenant: Maison d'habitation de 18 chambres pour pension-famille, grange, écurie, porcherie et autres dépendances, et en outre, 6 poses d'excellent terrain en nature de jardin, prêt et champ.  
Ces immeubles sont divisés en 3 lots, dont 1 forme 1 beau terrain à bâtir; le bloc est tout-à-fait réservé.  
Pour visiter, s'adresser au « Reposoir » et pour les conditions à l'étude Colgay et Demareux, notaires, à Vevey. 1327

**Fr. BOPP**  
Amublements  
8, rue du Tir, 8  
FRIBOURG

**Glaçes, Tableaux**  
**Encadrements**  
On demande  
pour famille sans enfants  
**APPARTEMENT**  
meublé  
de 2 pièces avec cuisine, pour tout de suite ou époque à convenir. Confort.  
Adressez offres sous L c 1688 X à Publicitas S. A., Berne. 1897

**PERDU**  
dimanche après midi, de la rue Louis Chollet à la Villa Saint Jean, un portefeuille en argent.  
Prière de le rapporter, contre bonne récompense, à M<sup>lle</sup> C. M. Galley, rue Louis Chollet, 9, 1588

**Notre Exposition de**  
Chambres à coucher — Salles à manger  
Meubles club — Papiers — Salons  
etc. etc. est digne d'une visite.  
Prix modérés. — Catalogue à disposition  
**GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENT**  
**PFLUGER & Co**, Berne  
Grand'Rue, 10

**AUX CHARMETTES**  
Mardi de carnaval  
**GRAND CONCERT**  
donné par un bon orchestre

**LA MONTRE „LÉMAN“**  
est très appréciée pour sa construction robuste et son  
Réglage parfait  
Exacte Sûre Élégante  
Garantie sur facture  
N° 145 Ancre, 15 rubis, nickel fr. 36.-  
N° 342 Ancre, 15 rubis, argent » 45.-  
N° 352 Ancre, soignée, argent » 50.-  
N° 362 Ancre, précision, arg. » 58.-  
N° 372 Chronomètre argent » 75.-  
Cadran radium, 8 fr. en plus  
 **Paiements mensuels**  
5 % escompte au comptant  
Montres pour Dames et Messieurs en or, argent, tous genres  
— ENVOIS A CHOIX —  
**E. ORY-PERINAT**  
Comptoir d'horlogerie  
**DELEMONT**  
— Maison de confiance —

**A l'occasion du carnaval**  
Mardi 4 mars  
**BONNE MUSIQUE**  
à l'auberge d'Onnens  
INVITATION CORDIALE  
1570 Le tenancier.

**Vente de bâtiment A VENDRE**  
**A TRANSPORTER**  
A la gare de Romont, un grand bâtiment de deux étages, avec magasin, quatre logements, grange et remise sera vendu en enchères publiques, mardi, 4 mars, jour de laire, à 2 h. de l'après-midi, devant le magasin de la gare. S'y adresser pour visiter. 1514

**MARDI DE CARNAVAL**  
**Bonne musique**  
au Buffet de la gare  
DE GROLLEY  
Invitation cordiale. 1563 Le tenancier.

**Auto-Transports FASEL**  
**Transports par camions**  
\*\* automobiles \*\*  
FRIBOURG, Route Neuve, 11, A proximité de la gare  
informe le public qu'il se charge de tous transports, déménagements, matériaux de construction, etc. Camions spéciaux pour transports de longs bois.  
**SERVICE RAPIDE. TÉLÉPHONE 66.**

**Mardi 4 mars, à 7 1/2 heures du soir**  
à l'auberge de Posieux  
**GRAND LOTO-CONCERT**  
ORGANISÉ PAR LA  
Société de musique d'Ecuvillens  
N.-B. — Programme de la soirée changé pour cause de maladie. P 1450 F 1561

Adressez-vous directement au fabricant  
**MONTRES „MUSETTE“**  
5 ans de garantie — 4-8 mois de crédit — 8 jours à Pessai  
Infaillible N° 200. Ancre 8 rubis, forte boîte nickel blanc pur Fr. 35.-  
Élégante N° 208. Forte boîte arg. 800/000 contrôle, ancre 15 rubis Fr. 54.-  
Solide N° 209. La même avec Galanne or Fr. 67.-  
N° 208. A savonnette argent, double boîte, verre champlevé. Ancre 15 rubis, Fr. 64.-  
A terme: Acompte 10 fr. Par mois 5 fr. Comptant 6 % d'escompte  
Demandez gratis et franco le catalogue illustré des  
**Montres « Musetta »**  
aux seuls fabricants à  
**GUY-ROBERT & Co**, Fabrique Musette  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
Maison suisse fondée en 1871. — Rue de Deuba, 71

**Marianische Jünglings-Kongregation**  
der Liebfrauenkirche Freiburg  
Heute, Fastnachtmontag, den 3. März 1919  
abends 8 Uhr  
**Abend-Unterhaltung**  
mit  
musikalschen und humoristischen Darbietungen  
im grossen Saale des Cercle catholique  
Mitglieder und deren Angehörige sowie Freunde und Gönner des Vereins ladet höflichst ein  
Das Komitee.

**Maison spéciale pour les Cafés**  
**„MERCURE“**  
Chocolats Suisses et Denrées Coloniales  
**BERNE**  
Nous portons à la connaissance de nos actionnaires que le coupon annuel N° 2 pour 1918 peut être encaissé sans frais, à partir du 3 mars a. c. à raison de  
**8 % = Fr. 40.-**  
(le coupon semestriel = Fr. 20.-)  
auprès des banques ci-après désignées:  
Berne: Caisse d'Épargne et de Prêts, Banque Commerciale de Berne, Banque Cantonale de Berne.  
Bâle: Société de Banque Suisse.  
Bienne: Société de Banque Suisse.  
Genève: Société de Banque Suisse.  
Lausanne: Société de Banque Suisse.  
St-Gall: Société de Banque Suisse.  
Zurich: S. A. Leu et Co.  
ainsi qu'à la caisse de la Société, à Berne, 8, rue de Laupen. 1542  
Le Conseil d'administration.

**A l'occasion du mardi de carnaval**  
**BONNE MUSIQUE**  
à Belfaux  
Se recommandent. 1528 Les tenanciers.

**Vente de bétail, chédaill ET MOBILIER**  
Pour cause cessation de bail, le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le **jeudi 6 mars 1919, dès 9 heures du matin**, devant son domicile, à La Sarine, Barbèreche, tout son bétail, chédaill et mobilier, à savoir: 2 juments de 10 ans, dont 1 portante, 9 vaches portantes et fraîches vêlées, 3 génisses de 1 an, 2 veaux de l'année, 4 porcs de 5 mois, une truie, 30 poules Rod Island, 1 voiture patent, 3 chars, à pont, 1 char à échelle, 1 char pour le marché, 1 caisse à purin, 1 charrette à fait à 1 cheval, 1 broquette à purin, 4 colliers de vaches, 10 colliers de chevaux, 2 romaines, 1 coupe-racines, 2 armoires, 2 tables, 1 lot de planches sèches, 1 lot de bois de charbonnage, 1 établi, ainsi que des ustensiles aratoires trop long à détailler. Le bétail sera exposé dès 1 heure.  
Payement comptant.  
L'exposant: **Joseph Guillaume, fermier.**  
Barbèreche, le 24 février 1919.

**A l'occasion de carnaval**  
**Mardi 4 mars**  
**Bonne musique**  
à l'auberge de GRANDSIVAZ  
Invitation cordiale.  
P 1448 F 1560 Le tenancier.

**Chassis automobile**  
neuf, 30 HP, 4 cylindres, cardan, construction 1<sup>re</sup> ordre, livrable tout de suite, prix ex fabrique, Sport 10,000 francs.  
S'entend indifféremment pour voiture de sport ou tourisme, ainsi que pour voiture de livraison de 1000 kg. charge utile. Garantie de fabrication.  
Faire offres sous chiffres P 1297 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1545

**Mardi 4 mars, dès 8 heures du soir**  
**GRANDE SALLE**  
**de l'Hôtel du Faucon**  
**Mardi 4 mars**  
**CARNAVAL SELECT**  
Bon orchestre. 1564

**ENGRAIS de CHAUX**  
Marque D. K. H.  
Nous vous offrons, comme ci-devant, notre engrais de chaux moulu en grésil, au prix de 2 fr. 50 les 100 kg., francs-gare Herzogenbuchsee.  
En outre, engrais de chaux, moulu fin aux mêmes prix. Ce prix s'entend pour une commande d'au moins 8000 kg. prix gare Herzogenbuchsee.  
Nous accordons, après entente, des prix spéciaux aux syndicats et marchands. Ces engrais peuvent être commandés auprès des vendeurs, mais en exigeant bien notre marque D. K. H. Maison de confiance. Recherches et essais gratuits.  
Schweiz. Brubodart A. G. Herzogenbuchsee. ci-devant Peter Kramer.  
Département „Agriculture“